



Communiqué de presse
Paris, le 20 mars 2018

DPMS ET DAESIGN LANCENT UNE OFFRE DE FORMATIONS MULTIMODALES #RGPD SOUTENUE PAR 3 OPCA

DPMS, spécialiste dans la protection des données personnelles, et Daesign, spécialiste des serious games et du digital learning lancent une nouvelle offre de formation au RGPD, appliquée, gamifiée, interactive et certifiante. Ce dispositif est soutenu par 3 OPCA : l'Afdas, Opcalim et Opcalia. Il sera entièrement disponible en mai 2018.

Nouvelle fonction clé des organisations, le DPO est au cœur de la mise en œuvre du nouveau Règlement Européen sur la Protection des Données. Mais parce que la mise en conformité avec le RGPD concerne toutes les strates des organisations, la formation devient elle-même une de ses missions, et une obligation en termes de responsabilisation (« *accountability* »).

Pour cette raison, le dispositif conçu par DPMS et Daesign avec la contribution des OPCA sur le fond et la forme, innove avec des parcours multimodaux, mixant distanciel (serious game, e-learning gamifié, tutorat asynchrone, mobile learning...) et présentiel. Il couvre ainsi tous les profils de l'entreprise, de la sensibilisation des collaborateurs à l'expertise du DPO, en mariant connaissance approfondie du domaine, pédagogie active et technologies immersives. Une des formations est notamment qualifiée pour la préparation de l'examen de certification Bureau Véritas Certification (Data Protection Officer - DPO / Référent RGPD) et la délivrance d'une carte professionnelle pour les adhérents UDPO (Union des DPO).

3 OPCA ont décidé de soutenir cette initiative et de la rendre disponible au plus grand nombre de leurs adhérents. L'Afdas, Opcalim et Opcalia, s'engagent ainsi comme des relais indispensables à la compétence des entreprises et des individus.

Cette alliance d'acteurs complémentaires va permettre de proposer une offre unique sur le marché de la formation professionnelle, qui va bien au-delà de la théorie juridique pour confronter les apprenants à des études de cas, des mises en situation et tout ce qui permet de passer du savoir abstrait à l'expérience utile.

« Assurer la mise en conformité RGPD ne s'apprend pas en 3 mois ou même en 1 an ! L'entreprise n'a pas le droit à l'erreur, c'est pourquoi nous souhaitons proposer une formation complète et continue. La certification est une réponse car elle est valable 3 ans et doit être maintenue en justifiant chaque année un certain seuil de formation et de pratique. Nous voulions allier le digital avec des formations en salle. Seul Daesign pouvait « digitaliser » ce dispositif et y apporter également sa créativité et son côté ludique. », précise Xavier Leclerc, CEO de DPMS.

« Des sujets aussi cruciaux que le RGPD justifient un traitement particulier car nous visons différents niveaux de compétences individuelles, et plus globalement une culture collective sans laquelle il n'est pas de mise en conformité durable. Nous avons pensé un dispositif où présentiel et digital sont étroitement combinés, de façon à développer de réels savoir-faire, engager les apprenants dans une démarche motivante et active où les modalités se complètent, et bien sûr, faire face au déploiement et au "passage à l'échelle" crucial pour les organisations importantes », souligne Jean-Noël Portugal, CEO de Daesign.

"Le projet est exemplaire à plus d'un titre : il montre que les OPCA savent faire preuve d'initiative quand il s'agit d'accompagner leurs adhérents dans des mutations comme celles de la mise en oeuvre du RGPD. Ils démontrent aussi leur capacité à collaborer dans l'intérêt général, en rationalisant et en mutualisant ponctuellement leurs ressources R&D. En bonne intelligence, et de manière responsable !", indique Thierry Teboul, Directeur Général de l'Afdas

« Former nos entreprises au RGDP, au travers d'une démarche ludique et digital. », souligne Bruno LUCAS, Directeur Général d'OPCALIM.

Fondateur et Président de l'Union des *Data Protection Officer* (UDPO), Xavier Leclerc créé DPMS en 2016. Sa vocation, accompagner les entreprises dans la protection, la gestion et le traitement de leurs données personnelles, mais aussi les professionnels (DPO et experts RGPD) en leur proposant une formation qualifiée par Bureau Veritas Certification. Au programme, un accompagnement de ses clients d'un bout à l'autre de la chaîne de valeurs sur le sujet, afin de préserver les libertés individuelles et respecter le règlement général de la protection des données et la loi Informatique et libertés.

Depuis près de 20 ans, Xavier Leclerc participe à tous les grands rassemblements autour de la protection des données, sujet dont il a fait son cheval de bataille. En 2001, il est le seul professionnel de France à porter le titre de *Data Protection Manager*, poste qu'il occupe au sein d'Experian. Directeur du Service CIL dès 2006 pour la profession notariale, il co-fonde l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données Personnelles en 2004. Il enseigne le métier de CIL puis de DPO depuis 11 ans au sein du Master en Management des Données Personnelles de l'ISEP.

